NATIONS
L'NIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21690
31 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 29 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE FIDJI AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note SCPC/7/90(1-2) du 27 août 1990, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Fidji soutient pleinement la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité et prend les mesures voulues pour veiller à ce qu'elle soit strictement respectée.

90-21195 8806Q (F)